

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 2 JUIN 2010

139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

TÉLÉPHONE 01 53 18 85 85
TÉLÉCOPIE 01 53 18 55 16
Philippe.parini@dgfip.finances.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Les conditions de notre rencontre du 2 mars 2010 ne nous ont pas permis d'évoquer dans la sérénité les sujets que vous aviez portés à ma connaissance au préalable.

Je m'étais néanmoins engagé à vous faire part de mes réponses par écrit sur les sujets concernant spécifiquement l'interrégion, ce que je fais donc, point par point.

Comme vous me l'avez demandé, j'ai tout particulièrement examiné la situation de nos services situés dans l'agglomération toulousaine. Vous le savez, le relèvement de l'indemnité de résidence est un sujet qui concerne la fonction publique en général et ne relève donc pas de ma compétence. Pour autant, je serai attentif à ce que les conditions de travail et l'effort des agents qui sont affectés au Mirail soient pris en considération de façon particulière. Je renouvellerai donc ma demande auprès du ministre chargé de la fonction publique d'obtenir que leur soit accordé, par extension, le régime de la NBI prévue pour les agents travaillant en zone urbaine sensible et je m'engage à ce que, en cas de réponse négative, une solution interne à la DGFIP soit trouvée. Je vous confirme par ailleurs que, compte tenu du contexte de développement de l'agglomération toulousaine, l'implantation d'au moins un SIP supplémentaire dans un site ne comportant pas de CDI actuellement, sera étudiée et les pistes seront présentées avant la fin de l'année.

J'en viens maintenant aux questions portant sur notre réseau. J'ai examiné dans le détail la situation des petites trésoreries sur lesquelles vous avez attiré mon attention. Je vous confirme qu'il n'y a pas de restructuration envisagée actuellement pour les postes de Villefranche-de-Lauragais, Nailloux, L'Isle-en-Dodon, Aurignac, Aspet, Saint-Béat, Vic-en-Bigorre, Rabastens-de-Bigorre, Saint-Nicolas-de-la-Grave et Montaut-du-Quercy. Je vous confirme également que les trésoreries de Cabestany et de Villefranche de Conflent ne sont pas concernées par un plan de regroupement.

Mesdames et messieurs les représentants des personnels
de l'interrégion Sud-Pyrénées,
(destinataires in fine)

Copie : Mesdames et messieurs les secrétaires généraux
des Organisations Syndicales Nationales

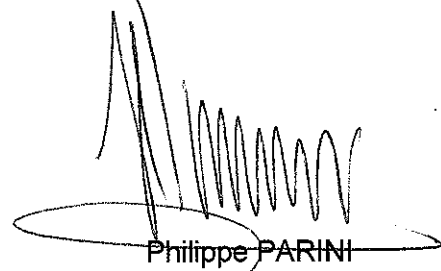
S'agissant des Centres prélèvement services, je vous confirme les décisions dont j'ai fait part à vos collègues de l'interrégion Nord, que j'ai reçus en audience lors de mon déplacement DOS à Lille. Les différentes problématiques liées aux conditions et à l'organisation du travail seront revues dans le cadre de groupes de travail avec les organisations syndicales nationales. S'agissant de l'indemnitaire, j'ai décidé d'assurer, de façon rétroactive et accélérée, une harmonisation intégrale de la rémunération des agents des CPS sur celle des agents des centres impôts services, dont les missions et les conditions de travail sont globalement comparables.

S'agissant du centre amendes service, je reconnais volontiers que nous devons faire un point de situation approfondi sur l'organisation, la charge de travail et les moyens alloués. Une étude sera menée cette année par mon délégué, avec l'appui de la direction régionale des finances publiques, et dont les conclusions me seront remises. Un plan d'action sera mis en œuvre dès l'année prochaine.

Pour les centres des pensions, je vous confirme que ceux de Toulouse et Montpellier seront maintenus, et seront même renforcés. Les modalités de mise en œuvre de cette évolution sont discutées dans le cadre de groupes de travail nationaux.

Enfin, vous avez porté à ma connaissance une série d'autres sujets locaux, que j'aurais souhaité aborder avec vous lors de l'audience que je vous avais proposée de tenir l'après-midi. Cela n'a pas pu se faire et je le regrette. J'ai néanmoins souhaité joindre en annexe de cette lettre des éléments de réponse aux questions que vous souleviez, pour assurer votre pleine information, ainsi que celle des personnels concernés.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Philippe PARINI

Destinataires in fine

Département	CGT Trésor	SNADGI CGT	Union Solidaires SNUI-Sud Trésor	FO	CFDT
Ariège	Robert PORTET	Stéphane FOUCHOU- LAPERREYRADE	Eric DIANA	Jean-Paul BERTRAND	-
Aude	Pierre-Jean GUYOMARD	François JEUDY	Marie-José PEREIRA	Bernard LOUBET	-
Aveyron	Alain BAGAGE	Pierre COURNEDE	Jean-Claude VERNIERES	Damien ICHARD (FGP) Sandrine MONTIES (FF)	-
Gard	Mirelle ROUSTAN	Alec REUS	Isabelle GARIGUE (FGP) Olivier TOURNIER (FF)	Florence DIOT	-
Haute- Garonne	Boris BEAUDOIN	Michael CASAS (département) M. Dominique FICHTEN (région)	Isabelle FABRE Christian TERRANCE	Patrick LUMEAU (FF) Michèle SENTENAC (FGP)	Christian HUESO
Gers	Pascal LAMOTHE	Bernard KSAZ	Philippe SENTEX (FGP) José François BROTO (FF)	Christian HOURIEZ	-
Hérault	Joëlle MASSAT	Hanny HU	Jean-Marc MENA	Gisèle SAWCZUK	Yves BENEDETTI
Lot	Frédéric DOUGNAC	Jean-François DICHANT	Huguette CHAPPAT	-	Véronique CASTANY
Lozère	-	M. Claude MARTIN	Charline DETHOOR Jean-Paul BELOT	Jean DUFETEL	-
Hautes- Pyrénées	Pierre DURAND	Alain ESTRADÉ	Alain HAMELIN	Marjorie MEDAILLON	-
Pyrénées- Orientales	Marc OLIVE	Bernard GENTILLEAU	Josiane PAGES	Bernard MARTI	-
Tarn	Arnaud THIEFFRY	Sophie BOUYGUES	Nicolas CALVEL	Michel SUAU	Brigitte BELLUZO
Tarn-et- Garonne	-	Eric STAROPOLI	Anne-Marie DEXIDOUR (FGP) Michel MENGUE (FF)	Alexandre AUDOYNAUD	-
Dircofi Sud- Pyrénées	-	Marc FLEURY	Françoise NAVALLON	-	-

Autres sujets locaux (par département)											
GARD											
Moyens en effectifs de la trésorerie de Saint-Ambroix	Ce poste dispose d'un effectif et en cadres A (le chef de poste plus un inspecteur) en ligne avec l'ORE. L'absence simultanée et conjoncturelle de 4 agents pour congés maladie en janvier 2010 a été compensée par l'affectation de l'équipe de renfort. <i>Situation début 2010</i> <table> <tr> <td>Effectif théorique</td><td>9</td></tr> <tr> <td>ETP moyen</td><td>8.30</td></tr> <tr> <td>Absentéisme (hors congé)</td><td>45 jours</td></tr> <tr> <td>EMR</td><td>55 jours</td></tr> <tr> <td>Auxiliaires</td><td>30 jours</td></tr> </table> Le non-remplacement de l'agent partant en disponibilité crée un déficit de 1,5 agents sur un effectif théorique de 9. Son remplacement n'a pu être organisé pour les raisons suivantes : - absence de demande de mutation interne pour Saint Ambroix ; - aucun des trois agents C arrivant dans le département au 1^{er} avril n'a souhaité une affectation pour ce poste ou le secteur alésien ; Le poste sera à pourvoir lors de la prochaine campagne de mutations. D'ici là, la direction locale s'est engagée à affecter l'équipe de renfort de manière durable sur Saint Ambroix.	Effectif théorique	9	ETP moyen	8.30	Absentéisme (hors congé)	45 jours	EMR	55 jours	Auxiliaires	30 jours
Effectif théorique	9										
ETP moyen	8.30										
Absentéisme (hors congé)	45 jours										
EMR	55 jours										
Auxiliaires	30 jours										
HAUTE-GARONNE											
Mise en place d'un plan logement Finances	La convention a été signée entre l'ALPAF et la Cité des Jardins. L'information régulière des agents est réalisée les correspondants sociaux de la mise à disposition de logements tant par la SRIAS, la préfecture que par la Cité des Jardins. A ce jour on ne relève aucune demande en attente à la Délégation des services sociaux.										
Restauration collective	L'enquête réalisée par la Déléguée aux services sociaux fait apparaître que les tarifs pratiqués dans les restaurants administratifs finances et au RIA de la Cité administrative sont conformes à la politique arrêtée en CNAS et s'appliquent uniformément. Les agents de la Trésorerie du CHU peuvent déjeuner au restaurant du CHU dans le cadre d'une convention passée avec ce restaurant. Dans le cadre de l'harmonisation tarifaire, la DPAEP verse au restaurant une participation financière proportionnelle au nombre de rationnaires et à leur indice.										

Places en crèche	Aucune demande en attente à la Délégation des services sociaux. Des places seront disponibles à Toulouse au 1 ^{er} septembre (SRIAS).
Bilan de la mise en place des nouvelles structures	Pour répondre à une demande des OS formulée en septembre 2008 deux CTPD missions ont été organisés. Le premier (1 jour et demi fin novembre 2008) a concerné le bilan des SIE, l'autre tenu le 6 juillet (1 journée) a traité du contrôle fiscal. Il a été convenu avec les représentants des personnels de faire, avant l'été, un premier bilan de la mise en place du PRS et des deux SIP installés au 01.12.2009.
Relogement à neuf des services du Mirail	L'administration centrale examine toujours l'ensemble des possibilités pour des opérations d'importance. Au cas particulier, la réhabilitation a été retenue. Elle est complétée par un dispositif d'accompagnement particulièrement soigné. L'ensemble du dossier a été présenté aux cadres, aux agents et à leurs représentants. L'expertise d'un ergonome a été demandée et réalisée. Ses conclusions sont prises en compte dans la préparation du dossier immobilier en cours.
GERS	
SIP-SIE de Mirande (CDI-CDIF, petit SIP)	CDI/CDIF au 01/01/2009. A Mirande, la réforme a rapproché l'usager du service puisque le cadastre n'y était pas présent. Un système de tutorat avec le CDIF d'AUCH a été mis en place 3 mois avant le démarrage et 2 référents se sont succédé pour traiter les situations délicates. L'évaluation des locaux a fait l'objet d'un outil d'aide à la décision très performant. Actuellement le site bénéficie de 3 renforts (EDRA et ALD). SIP mis en place au 01/01/2010. En cas d'absence de l'agent gestion publique, la Trésorerie générale assure des remplacements et une partie des travaux est prise en charge par l'accueil et la caisse du SIE (caisse unique – 350 opérations/an). La direction locale adaptera ses moyens si nécessaire. Le DSF a rencontré les agents et notamment l'agent issu de la filière gestion publique le 25/02/2010.
SIE de Condom	Le contrôleur parti à la retraite le 01/09/2008 a été remplacé par un B arrivé en position ALD dans le département et affecté au SIE de Condom. La survenance d'une absence temporaire (congé maternité) début 2010 a été prise en compte par la direction locale. Une solution elle-même temporaire a été mise en œuvre : la mission d'un agent EDRA depuis le 1 ^{er} mars.
Absence de communication sur les fonctions dans la future DLU	La mise en place d'une DDFiP donne lieu à une préparation où le dialogue professionnel et la concertation tiennent toute leur place. La date de passage de la direction en DDFiP n'étant pas définie à ce stade, ce processus ne peut pas utilement débuter. Dès l'annonce de la décision de constituer une direction locale unifiée, les équipes des directions locales consulteront les agents et les cadres, et inviteront les représentants des personnels à nouer un dialogue paritaire nourri.
LOT	
Trésorerie de Cazals – Salviac	Fin 2008 un projet de rattachement de la trésorerie de Cazals-Salviac à celle de Catus avait été proposé. Ce projet n'ayant pas reçu l'accord de l'ensemble des partenaires institutionnels, il a été suspendu et la situation maintenue en l'état.

HAUTES-PYRENEES	
Sécurité de la caisse du SIP de Tarbes	La sécurité des personnes et des biens est une préoccupation constante de la direction. Ainsi, des caissons temporisés ont été mis en place dans tous les SIP du département. Par ailleurs, des vitres anti-agression ont été installées à la caisse du SIP de Lourdes. Après d'actives recherches réalisées par la direction, une solution a été trouvée pour le SIP de Tarbes. Celle-ci est aujourd'hui opérationnelle.
PYRENEES-ORIENTALES	
Grand SIP de Perpignan - Conditions d'accueil du public (stationnement et temps d'attente) et des agents	La problématique des flux d'accueil a été intégrée par la DDFIP dans ses réflexions sur l'organisation de l'accueil : des estimations ont été réalisées dans le cadre du groupe de travail sur le pilotage des SIP. Les agents d'accueil ont été associés aux travaux et les réflexions issues du groupe de travail ont été soumises à l'ergonome de la DPAEP. Celui-ci a donné son avis sur le projet et rencontré les représentants du personnel lors de sa visite. Solutions retenues : agrandissement de l'espace réception du public du hall du CFP, aménagement des espaces d'attente, sécurisation des accès dans les étages, signalétique revue, optimisation du gestionnaire de file d'attente. Toutes les améliorations en terme d'ergonomie et de circulation sont étudiées dans le cadre de la création du SIP. Sur l'accroissement des flux de véhicules des usagers, des contacts ont été pris avec : - la mairie, pour aménager le plan de circulation dans l'avenue de la côte vermeille (sens unique) ; - la compagnie des bus, pour étudier les stations ; - le prestataire VELIB, pour étudier l'implantation d'une station VELIB à proximité du CFP. Le bâtiment avenue de la côte vermeille est un immeuble des années 1970 qui dispose d'une surface utile de 7.800m² et dont le coefficient d'entretien est bon. Des travaux importants de rénovation ont été menés entre 2004 et 2007. Ils ont permis d'offrir aux agents un environnement de travail largement apprécié. Son emplacement est favorable en termes d'accès transports collectifs et parkings. Le CFP offre une centaine de places de parking sécurisé à usage exclusif des agents. En 2007, la direction a sécurisé 20 emplacements privatifs supplémentaires pour permettre aux agents se déplaçant régulièrement de garer leurs voitures. Un déménagement et une réinstallation dans des locaux neufs génèreraient un coût largement supérieur aux coûts de maintenance du site.
SIP de Prades - agents transférés	Le nombre d'ETP à transférer résultant de l'ORE était de 1,18. En application des règles d'arrondi, c'est 1 agent qui a été transféré au 01/01/2009. Pour tenir compte des observations des agents du SIP, le responsable départemental s'est engagé à porter les moyens à 2 tout au long de l'année 2009. Pour ce faire, il a fortement mobilisé l'EMR. A la suite d'une expertise réalisée fin 2009, l'ORE 2010 devrait être portée à 1,5. Cela se traduira par l'ouverture d'un poste supplémentaire.
Transfert 2 ^{ème} emploi au SIP de Céret	La situation de Céret est différente de celle de Prades. En effet, pour un ORE de 1,38, ont été transféré un agent et un inspecteur, adjoint au responsable du SIP. Cela étant, à l'issue de l'exercice 2010, l'utilité d'implanter un deuxième emploi sera examinée.

Cafétéria	Compte tenu de l'arrivée des agents de la trésorerie fiscale, un deuxième espace de détente et de restauration d'environ 40/45 m ² va être créé dans le bâtiment.
PRS	La survenance d'un départ à la retraite et d'une mutation presque simultanés dans un service de 7 collaborateurs en période de création peut créer de la perturbation. Son chef de service, qui assure par ailleurs les fonctions de responsable de la maîtrise des risques, est pleinement engagé dans la mise en place du PRS, à créer le 1 ^{er} juillet prochain. Avec l'appui de la direction locale, il veillera tout particulièrement à la qualité des conditions de mise en place de ce nouveau service fusionné.
TARN	
La réforme CDI-CDIF se traduit par une diminution de la participation de l'administration aux commissions comunales des impôts directs (CCID)	La réforme CDI/CDIF a été réalisée pour le Sud du département à Castres et Mazamet. Désormais, les CCID sont assurées conformément à la nouvelle organisation du travail par les contrôleurs des secteurs. Pour autant, les géomètres apportent leur soutien, voire accompagnent les contrôleurs lors des CCID en cas de besoin ou de contentieux complexes. En revanche, conformément aux instructions, la réforme CDI/CDIF n'a pas été réalisée sur le Nord du département soit à Albi et Gaillac. Dès lors, les géomètres du cadastre continuent de participer aux CCID. En 2009, pour l'ensemble du département, 28% des CCID se sont tenues en présence de l'administration. Cette part sera portée à 32% en 2010. Enfin, la DSF a organisé en partenariat avec l'Association des Maires et élus du Tarn, au cours du 2^{ème} trimestre 2009, 3 réunions d'information pour expliquer les modalités d'évaluation des propriétés et le rôle des CCID. De très nombreux élus ou cadres administratifs ont participé à ces réunions dont le retour a été très positif. La documentation diffusée lors de ces réunions a été mutualisée dans l'interrégion et au niveau national.
Restructuration de trésoreries	Les restructurations évoquées ont été réalisées en 2005 ou au 01/01/2008 (Brassac, Lautrec, Monestié, Vielmur, Castelnau-de-Montmirail, Cuq-Toulza, L'Isle-sur-Tarn). Depuis, aucune restructuration n'a été réalisée dans le département et aucun projet n'est en cours.
TARN-ET-GARONNE	
HDI Montauban – Amiante et rafraîchissement	L'installation d'un système de rafraîchissement à l'HDI de Montauban (« Forestié ») devait être réalisé en 2009. La présence d'amiante sur les poutrelles métalliques a conduit à différer l'opération. Des inquiétudes se sont manifestées en décembre 2009 à l'occasion de travaux de câblage informatique (courriel du DSF du 16 décembre 2009 adressé à BP2C, RH1A et au DDG). Toutes les démarches habituelles dans ce cas de figure ont été réalisées, en particulier, la saisine de l'IHS et du médecin de prévention qui ont apporté sur le site les réponses nécessaires et rassuré les agents. Pour autant, ces préoccupations n'ont pas totalement disparu. Le retrait de l'amiante devrait pouvoir être réalisé prochainement. Les agents sont informés de cette situation et du fait que le rafraîchissement demandé ne pourra pas intervenir avant l'opération de désamiantage. A titre transitoire, la direction locale accepte que les trappes de toit puissent être ouvertes pendant les périodes de fortes chaleurs.